

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 468

présenté par

M. Fasquelle, M. Sermier, M. Lorion, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Trastour-Isnart,
M. Bony, M. Pauget, Mme Bonnivard, M. Diard, M. Brochand, Mme Valentin, M. Vialay,
M. Ramadier et Mme Kuster

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La première phrase du deuxième alinéa de l'article 18 est complétée par les mots : « à Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République veut organiser chaque année, lors de l'anniversaire de son élection, un discours de politique générale devant le Congrès. Cette pratique aurait dû garder un caractère exceptionnel. Puisque ce n'est plus le cas, cet amendement propose de transférer le congrès à la Sorbonne, par souci d'économie.

En l'état actuel des choses, le Congrès implique le déplacement de l'Assemblée, du Sénat et la préparation d'un hémicycle à Versailles. Le coût est estimé entre 200 000 et 600 000 euros. On regrette, d'ailleurs, un manque de transparence sur les chiffres.

Cet amendement, propose de simplifier l'organisation du Congrès. Le grand amphithéâtre de la Sorbonne, solennel, est adapté par son organisation en tribunes. Sa capacité sera largement suffisante (1000 places), vu la réduction du nombre des parlementaires imposé par le Président.